

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DFA 12** Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2005 concernant l'établissement dénommé "le Pavillon Puebla", Parc des Buttes Chaumont (19e).

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue le 1er juin 2005 avec la société COZZOLI pour l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Puebla (19e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2005 concernant le Pavillon Puebla (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public conclue le 1er juin 2005 avec la SAS PUEBLA concernant le Pavillon Puebla, dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2017 et 2018 dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**